



SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 2 novembre 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents et présente Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux et Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, et Bernard Gendreau, sous la présidence de M. le Maire François Veilleux.

Étaient également présents : Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et trésorière, M. Serge Vallée, directeur général, ainsi que Me Maxime A. Pouliot, greffier.

CONSTAT DU QUORUM

OUVERTURE

La séance est ouverte à 19 h 30.

GREFFE

R-2020-11-6832: Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour préparé par le greffier soit adopté tel que rédigé et que l'item « affaires nouvelles » demeure ouvert.

R-2020-11-6833: Adoption des procès-verbaux des séances du 5 et du 19 octobre 2020

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des séances du 5 et du 19 octobre 2020 soient adoptés tels que rédigés.

R-2020-11-6834: Embauche d'un directeur général

ATTENDU QUE suivant la mise en candidature du poste de directeur général, plusieurs candidatures ont été reçues ;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres ont eu lieu et que M. Serge Vallée répondait aux critères demandés ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande unanimement son embauche ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville embauche M. Serge Vallée au poste de directeur général ;

QUE M. le Maire, François Veilleux, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat d'embauche.





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

R-2020-11-6835: Mise sur pied du comité de pilotage MADA-Famille

ATTENDU QU'en janvier 2020, la MRC Robert-Cliche a conclu une entente avec la ministre responsable des aînés et des proches aidants dans le cadre du programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) ;

ATTENDU QUE la MRC s'est vue accorder une aide financière pour lui permettre de réaliser la mise à jour de sa politique des aînés et son plan d'action MADA ainsi que les politiques des aînés et plans d'action MADA de neuf (9) municipalités participantes, incluant la Ville de Beauceville ;

ATTENDU QUE la politique familiale de la MRC et des municipalités participantes est échue depuis 2018, et qu'une démarche de mise à jour de la politique familiale de la MRC et son plan d'action Famille comprend les mêmes étapes que la démarche MADA.

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux, Appuyé par monsieur Sylvain Bolduc et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville autorise la formation du comité de pilotage MADA-Famille à Beauceville, dont le mandat consistera à alimenter la démarche de mise à jour de la politique des aînés et de la famille afin de faire connaître leurs intérêts, de repérer les enjeux qui les concernent pour ensuite mettre en place un nouveau plan d'action dont les initiatives permettront d'optimiser les services et structures en soutien à l'activité de la population, peu importe son âge ;

QUE le comité de pilotage MADA-Famille ait notamment pour rôle de :

- Valider les étapes essentielles à la démarche ;
- Faire des recommandations au conseil des maires ;
- Participer au diagnostic social ;
- Mobiliser et concerter la population et les partenaires ;
- Communiquer et relayer les informations dans la communauté.

QUE le comité de pilotage MADA-Famille de Beauceville soit mis sur pied et composé des personnes suivantes :

- M. Bernard Gendreau, élu responsable des dossiers « Aînés » et « Famille » ;
- Mme Marie-Paule Cloutier, citoyenne et représentante du milieu de vie des « Aînés » ;
- M. Louis François Bolduc, citoyen et représentant du milieu de vie des « Aînés » ;
- Mme Marie-Paule Robichaud, citoyenne et représentante du milieu de vie des « Famille » ;
- M. Guillaume Gilbert, citoyen et représentant du milieu de vie des « Famille » ;
- Mme Marie-Claude Brassard, organisatrice communautaire, CISSS-CA ;
- Mme Audrey Boivin, agente de développement rural et chargée de projet MADA-Famille ;
- M. Denis Guérin, formateur au Carrefour action municipale et famille ;

R-2020-11-6836: Modification de la résolution R-2020-02-6633

ATTENDU QUE la résolution R-2020-02-6633 a été adoptée le 3 février 2020 concernant le transfert du terrain portant le numéro de lot 3 487 749 à la Ville de Beauceville dans le





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

cadre d'un accord de dédommagement entre le propriétaire et le Ministère de la Sécurité publique en lien avec les inondations de 2019 ;

ATTENDU QUE les recherches foncières ont permis de constater que la résolution aurait dû inclure une bande de terrain adjacente, soit le lot 3 848 312, lequel fait partie intégrante du terrain à être transféré à la Ville ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Keven Boutin,
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la résolution R2020-02-6633 soit modifiée de sorte à :

- Inclure le lot 3 848 312 dans le transfert à la Ville de Beauceville du terrain visé ;
- Autoriser M. le Maire François Veilleux et le greffier, Me Maxime A. Pouliot à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'acquisition dudit terrain.

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU - VOIRIE

R-2020-11-6837: Signature de protocole d'entente pour le projet de renouvellement de conduites d'eau

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu un protocole d'entente daté du 22 octobre 2020 établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau pour le projet de renouvellement de conduites d'eau ;

ATTENDU QUE la Ville doit fournir une copie signée dudit protocole accompagné d'une résolution autorisant sa signature ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE M. le Maire, François Veilleux soit autorisé à signer le protocole d'entente dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme fonds pour l'infrastructure municipale d'eau avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de renouvellement de conduites d'eau.

R-2020-11-6838: Adoption des tableaux de déneigement 2020-2021

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics, M. Réjean Crête, a soumis à l'approbation du conseil des tableaux de déneigement pour la saison 2020-2021 pour les secteurs rural et urbain de la Ville de Beauceville ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE les tableaux de déneigement soumis par M. Réjean Crête, directeur des travaux publics, soient approuvés tels que soumis pour la saison 2020-2021 ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

SÉCURITÉ

R-2020-11-6839: Avis de motion et dépôt du projet du règlement 2020-434 concernant la prévention des incendies

Monsieur Sylvain Bolduc donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le Règlement No 2020-434 modifiant le Règlement No 2017-367 concernant la prévention des incendies.

Le greffier mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

URBANISME

R-2020-11-6840: Mandat de plan et description technique, projet d'annexion territoriale

Attendu que la Ville de Beauceville a été saisie d'une demande d'annexion territoriale par des citoyens du secteur du Lac Sartigan à Saint-Alfred ;

Attendu que le processus d'annexion nécessite l'adoption d'un projet de règlement qui doit comprendre un plan et d'une description technique du territoire visé préparés par un arpenteur-géomètre ;

Attendu que la Ville de Beauceville a demandé une offre de service à deux firmes d'arpenteurs-géomètres ;

Considérant les offres reçues par :

Ecce Terra arpenteurs-géomètres SENCRL : 2000 \$

Arpentage F C inc.: 5000 \$ (incluant les relevés de terrains, mais ces documents n'ont pas été demandés.)

Considérant la recommandation de M. Gaston Lévesque, aménagiste, d'accepter la plus basse soumission conforme ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,

Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Ville de Beauceville mandate la firme Ecce Terra arpenteurs-géomètres SENCRL pour la préparation d'un plan et d'une description technique du territoire visé par la demande d'annexion d'une partie de la municipalité de Saint-Alfred, pour un montant de deux mille dollars (2 000,00 \$) plus taxes ;

QUE pour en défrayer le coût, la Ville de Beauceville approprie le montant total, incluant les taxes, à même le budget d'opération ;

QUE Monsieur le Maire, François Veilleux, et le greffier, Me Maxime A. Pouliot, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville le contrat à intervenir, le cas échéant.





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

LOISIRS

R-2020-11-6841: Signature de protocole d'entente pour la construction du nouvel aréna

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville a reçu un protocole d'entente daté du 28 septembre 2020 établissant les modalités relatives à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.2 du Fonds des petites collectivités pour les infrastructures de loisirs et de sports, dans lequel interviennent le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) ;

ATTENDU QUE ledit protocole vise le projet de construction du nouvel aréna à Beauceville ;

ATTENDU QUE la Ville doit fournir une copie signée dudit protocole accompagné d'une résolution autorisant sa signature ;

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau,
Appuyée par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité,

QUE M. le Maire François Veilleux soit autorisé à signer le protocole d'entente dans le cadre du sous-volet 2.2 du Fonds des petites collectivités pour les infrastructures de loisirs et de sports avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) pour le projet de construction du nouvel aréna à Beauceville.

R-2020-11-6842: Projet dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

Considérant que le Service des loisirs de la Ville de Beauceville souhaite présenter un projet dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;*

Il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux ;
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville autorise la présentation du projet de sentiers au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;*

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Beauceville à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier ;

QUE la Ville de Beauceville désigne M. François Langevin, directeur des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au dépôt de la demande du projet de sentiers.

FINANCES

R-2020-11-6843: Approbation du bordereau des comptes

Il est proposé par monsieur Keven Boutin ;





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

Appuyé par madame Marie-Andrée Giroux et résolu à l'unanimité

QUE le bordereau des comptes daté du 2 novembre 2020 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

R-2020-11-6844: Don au Comité d'Aide de Beauceville

Considérant la demande du Comité d'Aide de Beauceville que la Ville renouvelle son don annuel à l'organisme ;

Considérant la demande du Comité d'Aide de Beauceville que la Ville fasse un don supplémentaire pour contribuer à l'achat d'un camion cube essentiel aux services de l'organisme ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc,
Appuyé par monsieur Bernard Gendreau et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Beauceville fasse un don de cinq mille dollars (5000 \$) au Comité d'Aide de Beauceville pour ses services et couvrir une partie de l'achat d'un camion cube.

R-2020-11-6845: Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Estrie pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 1^{er} décembre 2018

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur RSA sous le numéro COM048522037 et que celle-ci couvre la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 124 998 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville de Beauceville y a investi une quote-part de 13 397,00 \$ représentant 10,72 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds ;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur RSA pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville demande que le reliquat de 88 911,29 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'assureur RSA pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauceville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2017 au 1er décembre 2018 ;

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Andrée Giroux,
Appuyé par monsieur Keven Boutin et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Estrie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Communications

Aucune communication.

Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

Période de questions

Aucune question.





SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 (suite)

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

R-2020-11-6846: Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Bernard Gendreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la séance soit levée.

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

Me MAXIME A. POULIOT, Greffier

